



[www.ic.gc.ca/spectre](http://www.ic.gc.ca/spectre)

# RENOUVELLEMENT DES LICENCES RADIO



Évitez les frais supplémentaires :  
renouvelez votre licence à temps

**Droits de rétablissement exigibles  
après le 31 mars**

La (Les) licence(s) radio indiquée(s) sur la facture ci-jointe expire(nt) le 31 mars prochain.

Si vous désirez poursuivre l'exploitation de votre station au-delà de cette date, **le Ministère doit recevoir les droits annuels de renouvellement avant le 31 mars. Prière de tenir compte des délais postaux.**

Si plus d'un bureau de district vous a délivré des licences radio ou si vous exploitez plus d'une catégorie de stations, vous recevrez d'autres factures.

Industrie Canada n'exige plus de conserver ou d'afficher les licences radio. Les licences radio de stations de navire et d'aéronef continueront d'être imprimées.

Si vous désirez visualiser ou imprimer votre (vos) licence(s) radio, consultez notre site Web de services en direct (<http://www.ic.gc.ca/spectre-en-direct/imprimer-licence>). Votre numéro de licence ou votre indicatif d'appel est requis.

# Renouveler votre licence, c'est simple et rapide

## CORRECTIONS

Apportez toute correction à votre nom ou adresse sur le rabat détachable de l'enveloppe ci-jointe.

## ANNULATIONS

Si vous désirez annuler des licences radio, consultez les INSTRUCTIONS POUR L'ANNULATION DE LICENCES données à la page 2 de la facture.

## DROITS À PAYER

### Le ou avant le 31 mars

- Les droits de renouvellement de licence radio que vous devez acquitter sont inscrits dans la case **MONTANT DÛ**.
- Si vous annulez des licences radio, écrivez la somme des annulations dans la case **Moins annulations** au bas de la page 1 et déduisez cette somme de la case **Montant dû**. Pour une licence mobile, vous devez multiplier le nombre de mobiles à annuler par 41 \$.

### Après le 31 mars (droits de rétablissement exigibles)

- Votre (vos) licence(s) radio n'étant plus en vigueur, des droits supplémentaires seront exigés pour le rétablissement de licences radio après leur expiration.

## MODE DE PAIEMENT

- Effectuez votre paiement conformément aux INSTRUCTIONS données sur la partie supérieure de la page 1 de la facture.
- Vous pouvez aussi effectuer votre paiement à notre site Web de services en direct (<http://www.ic.gc.ca/spectre-en-direct/payer-facture>). Vos numéros de compte et de facture sont requis.

On peut consulter l'information sur la gestion du spectre sur Internet ([www.ic.gc.ca/spectre](http://www.ic.gc.ca/spectre)).



Contient 30 p. 100 de matières recyclées



**Si vous avez vendu votre matériel radio ou si vous désirez transférer votre licence à un nouveau propriétaire, veuillez remplir les cases appropriées, couper le formulaire le long du pointillé et le retourner avec votre facture :**

## 1 Matériel radio vendu à :

Nom ou société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville/Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

## 2 Demande de transfert de licence radio à :

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ ,  
(nom en lettres moulées)

à titre de titulaire ou d'agent mandaté au nom de \_\_\_\_\_ ,  
(société ou organisme, le cas échéant)

par la présente, demande et consens au transfert de la licence figurant sur la facture ci-jointe à l'acquéreur décrit à la **case 1**.

Votre n° de compte \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**IMPORTANT :** Le nouveau propriétaire doit soumettre une nouvelle demande de licence radio et payer les droits de renouvellement exigibles. Cette demande de transfert de licence et de toute fréquence associée est sujette à l'approbation du ministre de l'Industrie.